

## Sainte Geneviève sera finalement honorée par les gendarmes nîmois !

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 30 mars 2021

Source [Le Salon Beige] La Libre Pensée du Gard souhaitait interdire aux gendarmes de participer à la Sainte-Geneviève sur leur temps de travail. Sainte Geneviève est la patronne des gendarmes.

Le 6 novembre 2018, comme chaque année, le chef du groupement de gendarmerie du Gard publie une note de service faisant état de l'organisation, le vendredi 30 novembre, de la cérémonie : discours du préfet, cocktail au mess de l'escadron mobile, et office religieux dans une église de Nîmes, célébré par un prêtre et un aumônier militaire. Les participants viennent en uniforme mais ont le choix d'assister ou pas à la cérémonie, « *dans la limite des effectifs nécessaires à la continuité du service public* ».

Le 14 novembre 2018, La Libre Pensée du Gard écrit à la gendarmerie et demande à ce que soit rappelé aux militaires leur « *devoir de réserve, notamment en matière religieuse* ». Puis elle dépose une requête pour faire annuler l'autorisation donnée par le patron des gendarmes à ses hommes d'assister, « *pendant les heures de service et en uniforme, à la cérémonie religieuse de la Sainte-Geneviève* ».

Les juges du tribunal administratif de Nîmes, dans un jugement rendu le 19 février, [estiment](#) :

« Eu égard à son contexte et à ses conditions d'organisation, la « cérémonie de la Sainte-Geneviève » revêt le caractère d'un événement collectif, traditionnel et festif de type fête patronale annuelle. Le fait pour des militaires de la gendarmerie d'assister au cours d'un tel événement à un office religieux, organisé par la compagnie elle-même dans une église, ne peut, à lui seul, être regardé comme la manifestation de convictions religieuses dans le cadre du service public ni comme relevant de l'exercice d'un culte. »